Rapport d'activité 1984

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
Jacques Beaudoin

Le 18 mars 1985

Me Pierre Marc Johnson
Ministre de la Justice et
procureur général
1200, route de l'Église
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport d'activité de la Sûreté du Québec pour l'année 1984.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Jacques Beaudoin

TABLE DES MATIÈRES

Les années 1983 et 1984 en quelques chiffres

	1983	1984
Policiers	4 450	4 398
Fonctionnaires	941	1 129
Kilométrage parcouru (000 km)	61 406	62 817
Dépenses (000 $)	276 585	316 366
Surtemps (heures)	426 226	616 906
Infractions au Code criminel	55 792	57 209
Taux de solution (%)	53,15	46,38
Assistances aux S.P.M.	10 224	8 805
Interventions relatives aux drogues et stupéfiants	4 735	2 844
Accidents de la circulation	49 506	54 452
Capacités affaiblies	12 613	9 435
Infractions au Code de la sécurité routière	405 060	261 991

Présentation du Directeur général 1

Mandat et organisation 3

Direction des opérations et de la sécurité publique 5

Direction de la logistique et des supports techniques 7

Direction des ressources humaines 9

Direction de la planification 11

Organigramme 13

Statistiques 15

Les ressources 25

Les faits saillants de 1984 29

Le rapport d'activité a été produit par le Service de la recherche et du développement et imprimé par le Service de l'impression et de la reproduction de la Sûreté du Québec

PRÉSENTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Jacques Beaudoin
Directeur général

Dans nos commentaires sur le rendement de la Sûreté du Québec pour l'année 1983, nous avions insisté sur la diminution de l'effectif, sur l'enrichissement de la tâche et sur la prise en charge de responsabilités jusqu'alors assumées par des corps policiers municipaux ou par d'autres organismes.

Nous avions, en 1983, établi une année record dans tous les domaines. Il ne semble pas, aujourd'hui, que cette performance soit près d'être répétée et, à moins d'un revirement inattendu, notre productivité pourrait connaître une période de baisse sensible.

Cependant, le tout étant relié au conflit de travail, nous pouvons espérer un revirement, une fois la situation revenue à la normale.

Au cours de l'année écoulée, la Sûreté du Québec a mis un effort soutenu sur l'humanisation de ses relations avec les citoyens par la mise en place de mesures diverses concernant les heures d'ouverture des unités, l'assistance aux victimes d'actes criminels, la modification aux procédures de traitement des jeunes contrevenants ainsi que la fouille des prévenus.

L'année 1984 fut également marquée par le déroulement des négociations du contrat de travail des agents et des sous-officiers de la Sûreté du Québec. Des mesures de pression ont été exercées, pratiquement sans interruption, depuis avril 1984 jusqu'à ce jour. La première phase s'est déroulée d'avril à juillet 1984, c'est-à-dire jusqu'à la signature de l'entente sur le normatif.

Par la suite, en deuxième phase, les moyens de pression ont repris lorsque le gouvernement a opté pour l'arbitrage des clauses à incidence monétaire. Une intensification des moyens de pression est survenue par suite du refus du gouvernement d'appliquer les recommandations de l'arbitre. Au moment d'écrire ces lignes, ces moyens persistent toujours; c'est donc dire qu'il y aura bientôt un an que l'organisation est perturbée par des problèmes de relations de travail.

Dans le domaine de la criminalité, celle-ci a augmenté de 2,5% par rapport à l'année 1983. Nous avons solutionné 46,4% de nos dossiers d'enquêtes criminelles, une baisse de 6,7 points de pourcentage sur l'année précédente.

En matière de sécurité routière, les accidents rapportés ont augmenté de 4 946 par rapport à 1983, soit une hausse de 10%. Quant aux accidents mortels, ils ont augmenté de 44, en hausse de 6,8%.

Dans l'application du Code de la sécurité routière, nos membres ont émis 234 484 avis de 48 heures et 261 991 constats d'infractions, ce qui représente des diminutions respectives de 31,9% et 33,3%. Le nombre d'interventions pour facultés affaiblies a été de 9 436, soit une diminution de l'ordre de 25,2% sur 1983.

Les effets des moyens de pression se sont également fait sentir dans toutes les activités relatives aux moeurs. Alors qu'il y avait eu 14 962 inspections de dépistage et inspections formelles relativement à la Loi des alcools en 1983, 9 488 furent réalisées en 1984, ce qui représente une diminution de 37%. La même courbe descendante est constatée dans le domaine des drogues: en 1983, 4 735 infractions avaient été signifiées, elles furent de 2 844 en 1984 pour une baisse de 40%. Dans l'ensemble, les infractions relatives aux moeurs ont chuté de 7 282 en 1983 à 4 575 en 1984, soit une diminution de 37%.

On peut constater à la lecture de ces résultats que les mesures de pression mises de l'avant par le syndicat dans ses négociations avec l'employeur ont connu des répercussions certaines. Le tout s'est traduit par une diminution très forte des actions initiées par les membres en sécurité routière.

Par ailleurs, le relâchement constaté dans les activités relatives aux moeurs ne peut qu'être dommageable pour la société québécoise. Nous le déplorons grandement.

De même, nous ne pouvons passer sous silence les répercussions négatives importantes qu'auront sur le budget les moyens de pression exercés à l'égard de la flotte automobile et par l'usage déraisonnable du réseau téléphonique. Plusieurs centaines d'heures devront être consacrées pour remettre en ordre tous les dossiers des véhicules automobiles.

Il va sans dire que le climat de travail s'en ressent dûrement. Une fois le conflit réglé, il faudra redoubler d'effort afin d'assurer au public un service de police efficace et que notre rendement soit digne de notre réputation.

MANDAT ET ORGANISATION

Mandat de la Sûreté du Québec

"La Sûreté du Québec est sous l'autorité du Procureur général chargée de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique dans tout le territoire du Québec, prévenir le crime ainsi que les infractions aux lois du Québec et d'en rechercher les auteurs." Art. 39 L.P. ch. 17.

La loi est plus spécifique en ce qui concerne l'aspect renseignements. Ainsi, l'article 39.1 stipule:

"La Sûreté maintient un service central de renseignements ayant pour but de faciliter la détection du crime et le dépistage de leurs auteurs et met ce service à la disposition des autres corps de police."

De par ses services spécialisés, elle est aussi appelée à porter assistance aux corps policiers municipaux en cas de besoin.

Enfin, de par la Convention de la Baie James, la Sûreté se voyait confier la mise sur pied d'unités de la Sûreté formées de Cris.

Organisation de la Sûreté du Québec

La structure actuelle, mise en vigueur en novembre 1982, comprend quatre directions: la Direction des opérations et de la sécurité publique, la Direction de la logistique et des supports techniques, la Direction des ressources humaines et celle de la planification.

Pour l'exercice des fonctions de la Sûreté, le territoire du Québec est divisé en neuf districts correspondant sensiblement aux régions administratives du Québec.

La Sûreté du Québec applique une gestion décentralisée dans chacun de ces districts. Cela permet de régler les problèmes où ils se posent en plus de tenir compte des particularités de chacune des régions.

Les neuf districts englobent les 106 postes de la Sûreté. Un commandant, assisté d'officiers, assure la direction de chaque district.

La structure de la Sûreté du Québec

Etat-major général

La Sûreté du Québec est dirigée par le Directeur général. Celui-ci commande, dirige et administre la Sûreté. Il est secondé dans l'exercice de ses fonctions par quatre directeurs généraux adjoints. De plus, pour l'assister dans sa tâche, il est entouré des services ci-après décrits.

Service de l'administration financière

Il est responsable de la réalisation des activités reliées au cycle et au contrôle budgétaire, à la conception, l'élaboration et la mise en place de politiques financières et de contrôles internes adéquats, ainsi que de l'acquisition des biens et services requis pour assurer le bon fonctionnement de l'organisme.

Service juridique

Le Service juridique fournit à l'Etat-major général et aux membres de la Sûreté des conseils dans le domaine du droit en vue d'assurer la protection des droits de l'organisme et lui fournit l'assistance juridique nécessaire. Il assure aussi la représentation des intérêts de la Sûreté devant les organismes judiciaires et administratifs.

Service de la vérification et du contrôle de gestion

Ce service procède à la vérification des activités des unités de travail en vue de fournir aux gestionnaires une évaluation indépendante sur l'économie, l'efficacité et l'efficience des politiques, pratiques et contrôles internes de gestion en vigueur; y compris l'application de la politique de vérification du Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ).

DIRECTION DES OPÉRATIONS ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Mandat

Cette direction assume la responsabilité opérationnelle de réaliser la mission et le mandat de la Sûreté ainsi que de produire les renseignements stratégiques et tactiques par l'entremise des districts, des postes et des services qui lui sont directement rattachés.

Service des enquêtes et renseignements criminels

Ce service conseille et élabore des politiques et programmes reliés à la prévention et à la détection du crime ainsi qu'à la production du renseignement stratégique et tactique sur les activités criminelles. Ce service comprend les divisions suivantes:

- Renseignements criminels
- Enquêtes criminelles
- Prévention du crime
- Polygraphie et hypnose

Service des mesures d'urgence

Ce service est responsable des activités et programmes reliés au maintien de l'ordre pouvant nécessiter un déploiement d'effectifs d'envergure ainsi qu'à la protection des personnes et des biens. Il assume la coordination lors de recherches de personnes disparues ainsi que de l'aspect sécurité nautique. Il est particulièrement chargé d'assurer la protection physique du Premier ministre du Québec et autres personnalités de marque. Ce service englobe les divisions suivantes:

- Sécurité publique
- Protection des personnalités

Service des moeurs

Ce service est responsable des activités et programmes relatifs à la prévention et à la détection des crimes et infractions reliés aux drogues, aux stupéfiants, à la moralité, aux jeux ainsi qu'aux infractions touchant les lois des alcools.

Service de la police autochtone

Ce service est responsable des activités et programmes relatifs à l'implantation et au développement d'un système de sécurité publique en milieu autochtone.

Service des renseignements de sécurité

Ce service assume la responsabilité des activités et programmes relatifs à la production du renseignement stratégique et tactique relié à toute forme de désordre social. Y sont comprises les divisions suivantes:

- Analyse
- Cueillette
- Documentation

Service de la sécurité routière

Ce service est responsable des activités et programmes relatifs à la prévention et la détection des infractions au Code de la sécurité routière, aux lois et règlements du transport routier ainsi qu'à la prévention et l'enquête reliées aux accidents de la circulation.

District

Le district réalise le mandat opérationnel de la Sûreté, dans un territoire donné, par une protection appropriée du territoire à l'aide des postes et des unités spécialisées. Les sections, établies dans les districts de Montréal et Québec, assument la coordination et le contrôle des activités des postes sur leur territoire tant sur le plan opérationnel qu'administratif.

Les entités administratives suivantes font partie de la structure des districts.

Bureau des enquêtes criminelles

Le Bureau des enquêtes criminelles (B.E.C.) a la responsabilité de conduire les enquêtes dans tous les cas de crimes majeurs de même que celles impliquant plus d'un poste, de mener les études comparatives sur la criminalité, de proposer des programmes de prévention et de répression et de veiller à leur application.

Dans les districts de Québec et Montréal, les B.E.C. se divisent en escouades spécialisées dans les domaines des crimes économiques, crimes contre la personne, crimes contre la propriété et localisation d'individus.

Bureau des moeurs ou Equipe régionale des moeurs

Le Bureau des moeurs ou l'Équipe régionale des moeurs est responsable de la surveillance et de l'application des lois relatives aux alcools, à la moralité, aux drogues, aux stupéfiants et aux jeux.

Bureau du personnel

Le Bureau du personnel est responsable de l'application des politiques énoncées par la Direction des ressources humaines.

Bureau de sécurité

Le Bureau de sécurité a pour mandat de produire des renseignements stratégiques et tactiques sur des personnes, des événements, des activités et situations qui contribuent ou qui sont susceptibles de contribuer à toute forme de subversion ou de criminalité.

Bureau de sécurité routière

Le Bureau de sécurité routière est responsable de l'application des politiques dans le domaine de la sécurité routière et du transport routier.

Bureau de supervision

Le Bureau de supervision est responsable d'assurer un encadrement suffisant en l'absence des responsables d'unités (superviseurs), de contrôler la qualité et le volume des activités policières et d'en conserver les dossiers (lecteurs) ainsi que de maintenir un système de liaison avec les cours de justice (agents de liaison). Il est aussi responsable de la sécurité au travail.

Bureau technique

Le Bureau technique fournit aux différentes unités du district l'assistance requise en logistique et en supports techniques.

Unité d'urgence

L'unité d'urgence a pour mandat de porter assistance aux postes et unités du district principalement lors d'événements d'envergure ou qui dépassent les ressources du poste. Elle fournit aussi les services liés à l'utilisation d'équipements spécialisés.

DIRECTION DE LA LOGISTIQUE ET DES SUPPORTS TECHNIQUES

Mandat

À titre de direction conseil et de soutien, la Direction de la logistique et des supports techniques fournit l'assistance requise au bon fonctionnement de la Sûreté en offrant des services de détention, d'émission de permis, de gestion du parc automobile, de gestion de l'approvisionnement, de gestion des immeubles, d'identité judiciaire, de renseignements scientifiques, de filature, de surveillance d'édifices et de télécommunications.

Service des activités générales

Le S.A.G. gère la garde des détenus et coordonne leur transfèrement, il assure un service de surveillance de l'édifice du Grand quartier général et coordonne l'application des plans d'évacuation des immeubles occupés par la Sûreté.

Service de gestion des télécommunications

Ce service gère le réseau des télécommunications de la Sûreté et fournit aux gestionnaires les conseils et l'assistance en ces matières.

Service de l'identité judiciaire

Il participe à l'alimentation et à la mise à jour de banques de données sur les antécédents judiciaires des individus et diffuse l'information de même qu'il fournit des spécialistes en technique pour l'analyse des scènes de crimes, les relevés d'empreintes latentes et leur identification, la photographie, ies croquis, les levées topographiques, les portraits-robots, etc.

Service des immeubles

Le Service des immeubles définit les aménagements requis en ce qui a trait aux locaux et ameublements, surveille l'exécution des travaux et fournit aux gestionnaires les conseils et l'assistance nécessaires sur les questions d'aménagement.

Service des permis

Il procède à l'administration des lois relatives à l'émission, au renouvellement et à l'annulation des permis (d'agences d'investigation et de sécurité, des armes à feu et des explosifs) de même qu'à l'application des lois et règlements. Ce service fournit également l'expertise opérationnelle en désamorçage d'engins explosifs et assume une partie du rôle du chef provincial des préposés aux armes à feu.

Service du quartier-maître

Le Service du quartier-maître identifie, fournit et gère les stocks, les équipements, les fournitures et le matériel divers nécessaires au personnel pour l'exécution de ses fonctions. Il assume également la gestion du bureau de poste du G.Q.G. à Montréal.

Service des renseignements scientifiques

Ce service fournit aux unités le support nécessaire à l'utilisation et l'exploitation des techniques scientifiques nécessaires à l'application de la loi en respect de la Loi sur la protection de la vie privée.

Service de surveillance

Le service de surveillance fournit aux unités le support nécessaire à la filature.

Service des transports

Le Service des transports est responsable des activités reliées à la gestion du parc automobile et des équipements de transport de la Sûreté.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Mandat

À titre de direction conseil et de soutien, cette direction est responsable de l'initiation, de l'établissement et de l'administration des politiques, pratiques et contrôles concernant la gestion des ressources humaines de même que des relations avec les médias d'information.

Service des communications

Le Service des communications est chargé de faire connaître au public et aux employés les activités et programmes de la Sûreté.

Service du développement des ressources humaines

Le Service du développement des ressources humaines est responsable de la formation, du perfectionnement et du développement des ressources humaines.

Service des relations avec le personnel

Le Service des relations avec le personnel est responsable de la préparation de la négociation du contrat de travail avec l'Association des policiers provinciaux du Québec (APPQ) et de l'administration des différents contrats de travail, des activités reliées aux régimes de bien-être, à la discipline ainsi qu'à la santé et sécurité au travail.

Service de la structure et de la gestion des effectifs

Ce service est responsable de l'élaboration, de la coordination et du contrôle des politiques et procédures concernant les différents mouvements de personnel, des études et analyses organisationnelles permettant la mise à jour des plans d'organisation, l'allocation des ressources humaines, le contrôle et le suivi des effectifs.

DIRECTION DE LA PLANIFICATION

Mandat

À titre de direction conseil et de soutien, la Direction de la planification fournit à la Sûreté l'expertise professionnelle et technique lui permettant d'améliorer la gestion de ses ressources, en lui proposant les orientations à prendre, en concevant et développant des systèmes, méthodes et procédés rationnels de travail, des systèmes informatisés d'information et de gestion, ainsi qu'en lui fournissant les services d'impression et de reproduction nécessaires à son bon fonctionnement.

Service de l'impression et de la reproduction

Le Service de l'impression et de la reproduction fournit aux unités de la Sûreté les services d'impression et de reproduction nécessaires au bon fonctionnement de l'organisme.

Service de l'informatique

Le Service de l'informatique a pour rôle de planifier, organiser, contrôler et coordonner les activités nécessaires au développement et à l'exploitation des systèmes informatiques. Ce service comprend quatre divisions, soit:

- Division développement
- Division opérations
- Division service aux usagers
- Division technologie

Service de la recherche et du développement

Le Service de la recherche et du développement propose les orientations que doit prendre la Sûreté en tenant compte de ses mandats, ses objectifs et des différentes ressources mises à sa disposition. Il voit aussi à exploiter les systèmes d'information de gestion de la Sûreté.

Service des systèmes et méthodes

Le Service des systèmes et méthodes conseille les gestionnaires de la Sûreté sur les systèmes, méthodes et procédés de travail susceptibles de permettre à la Sûreté de rencontrer ses objectifs et d'améliorer l'efficacité et l'efficience des activités sur les plans administratif et opérationnel.

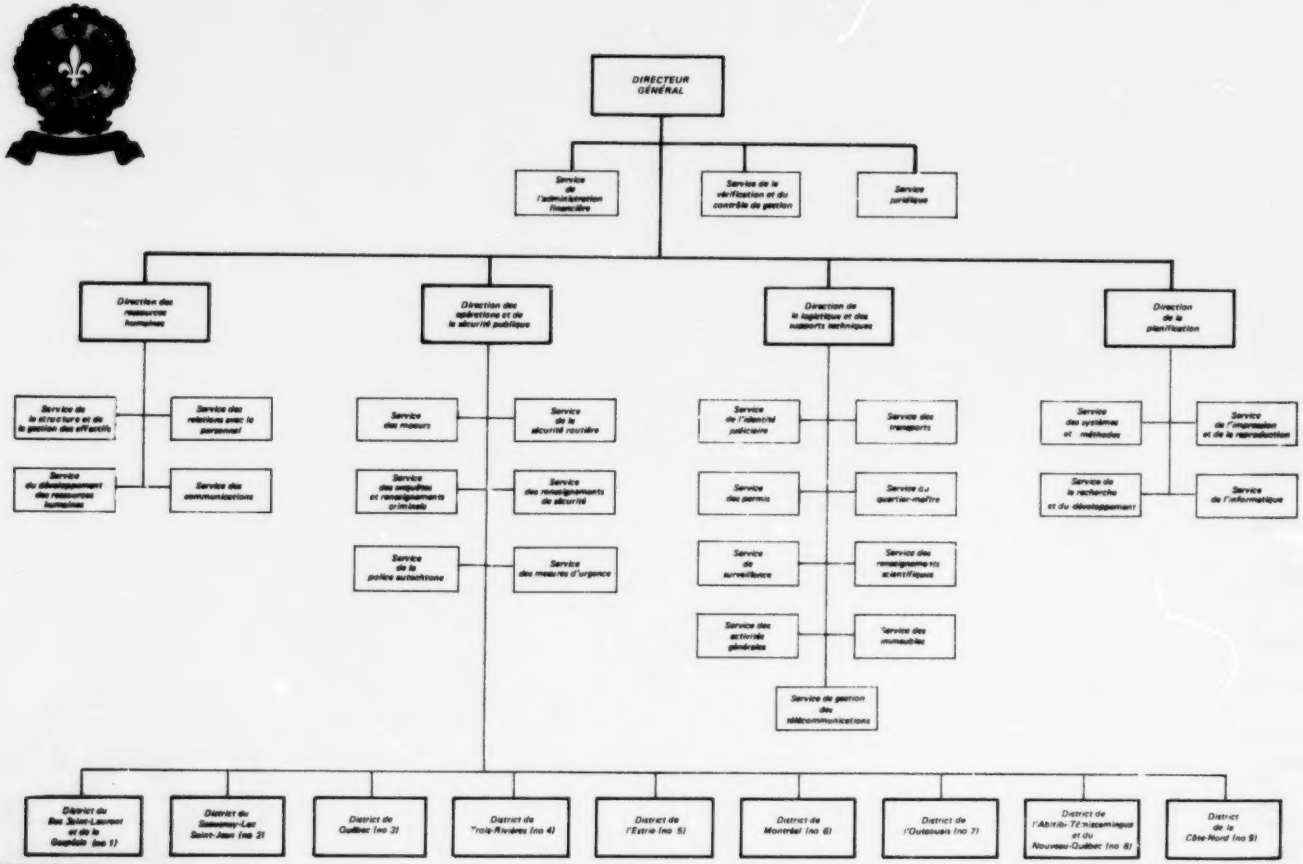

Direction des ressources humaines
décembre 1994

STATISTIQUES

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS
1979 – 1984

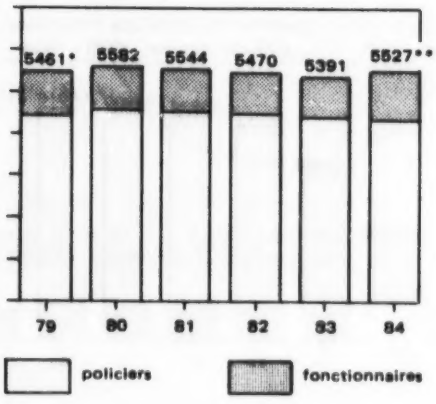

*Intégration des policiers
de l'Office des autoroutes

**Transfert du Service d'inspection
du ministère des Transports

ÉVOLUTION DES INDICATEURS
DE PRODUCTIVITÉ 1979 - 1984

Charge de travail par policier (criminalité)

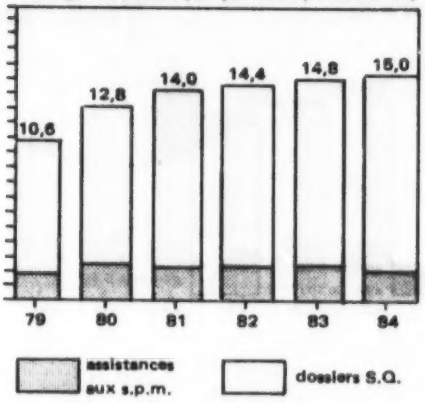

Charge de travail par policier (accident)

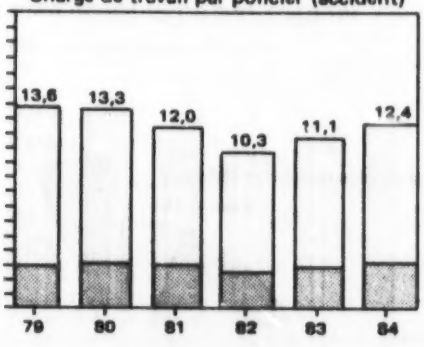

TOTAL DES INFRACTIONS
1984

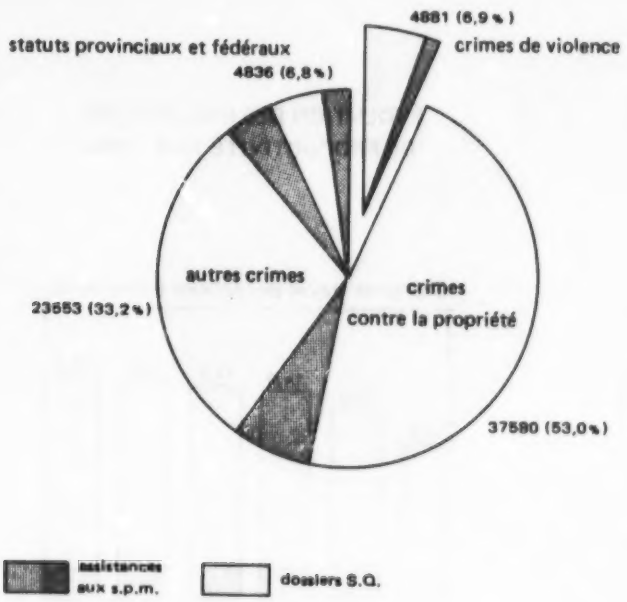

Total des infractions au Code criminel par district-1984

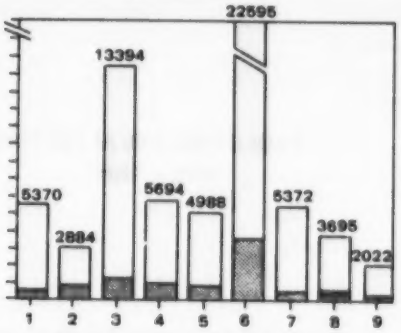

Evolution du total des infractions au Code criminel 1979 - 1984

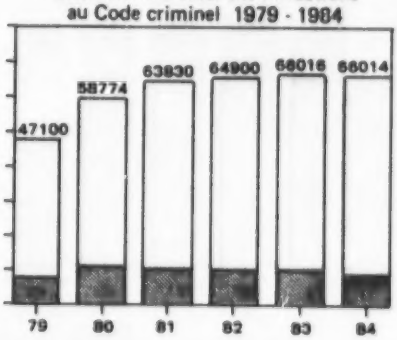

INFRACTIONS CONNUES OU RAPPORTÉES
par la Sûreté du Québec - 1984

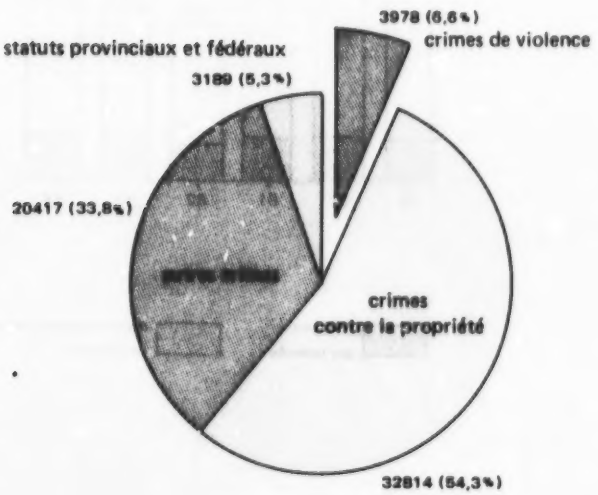

Taux de solution du total des infractions au Code criminel par district - 1984

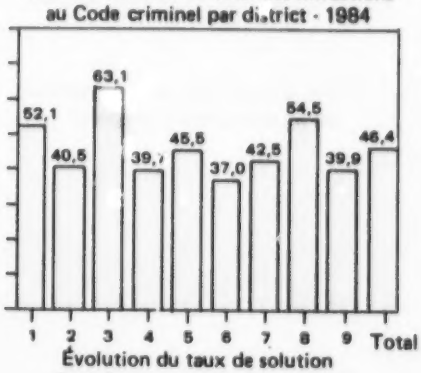

Évolution du taux de solution des infractions au Code criminel 1979 - 1984

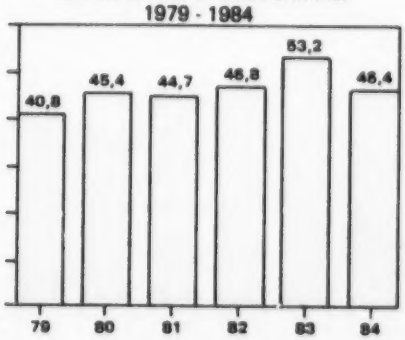

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION
1984

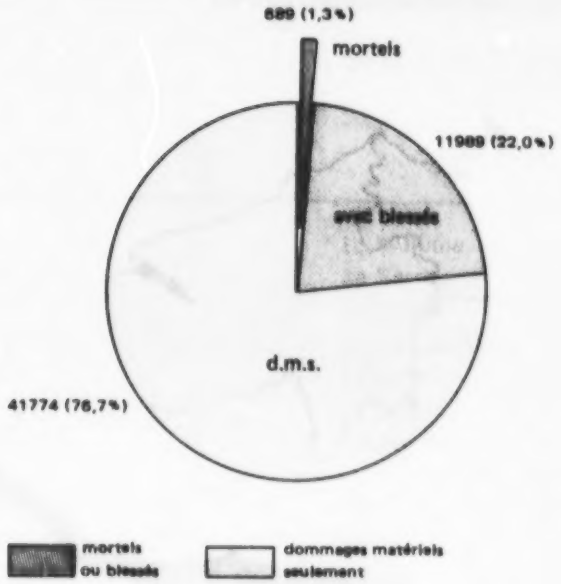

Total des accidents par district -1984

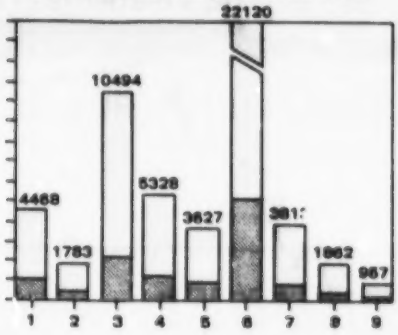

Evolution des accidents 1979 - 1984

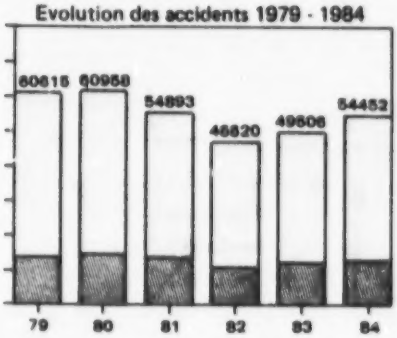

PRÉVENTION
1984

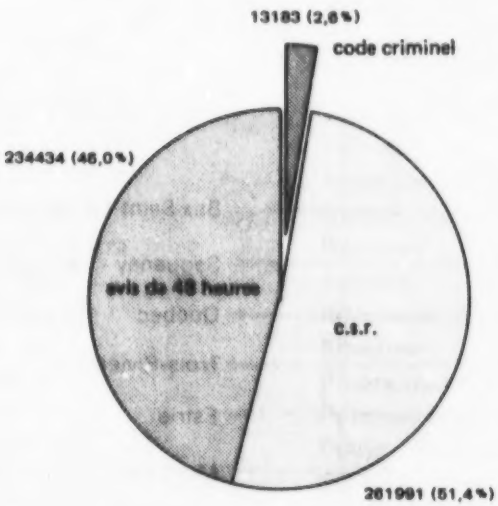

Ratio prévention / accident
par district - 1984

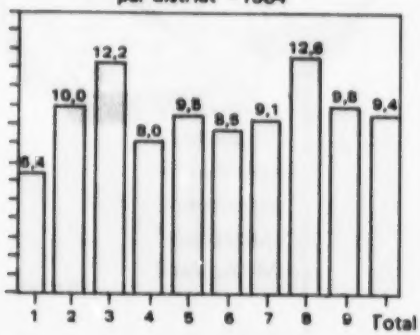

Ratio prévention / accident 1979 - 1984

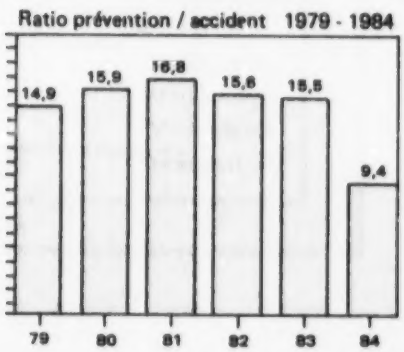

LES 9 DISTRICTS ET LES POSTES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

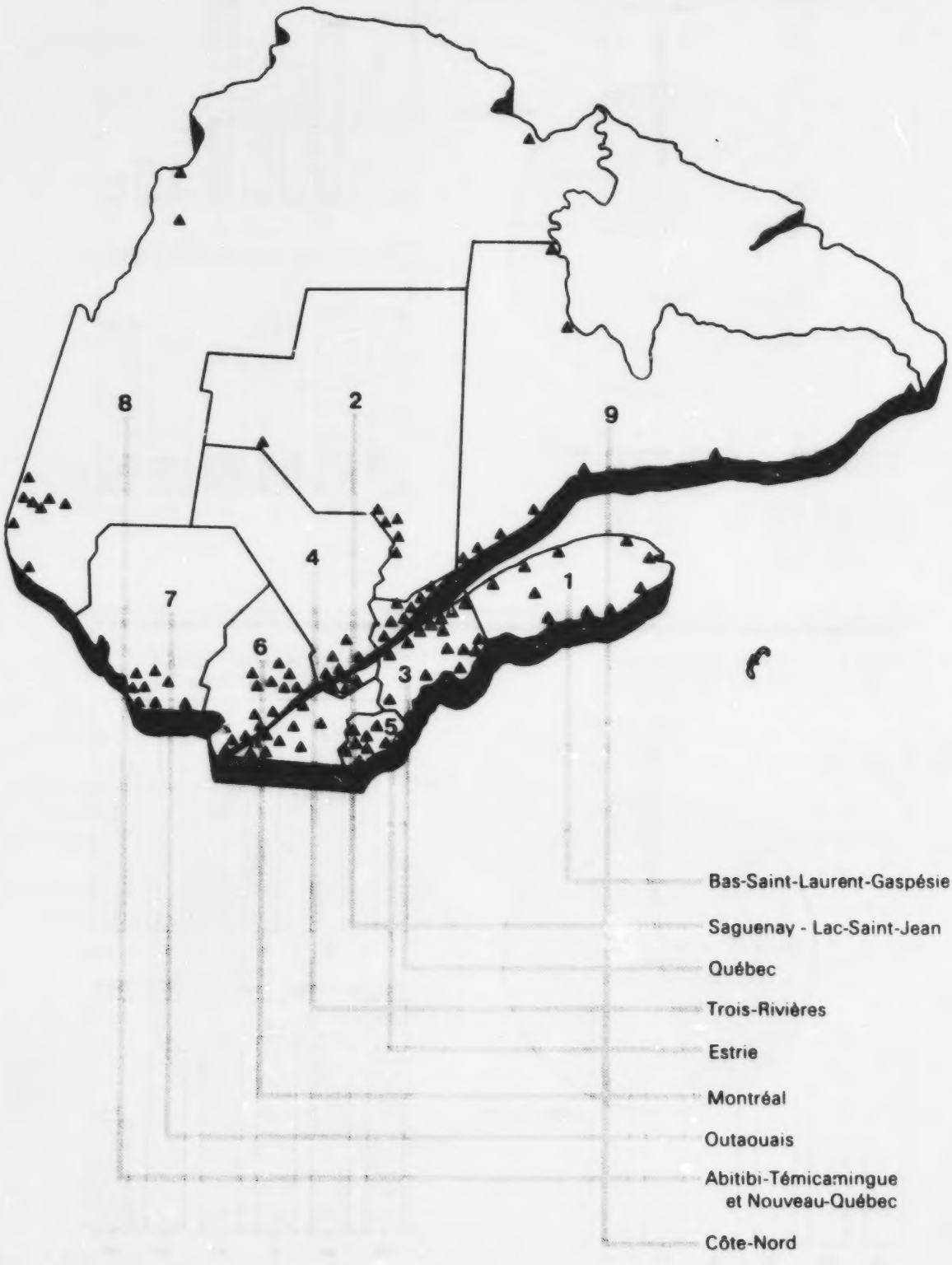

LES POSTES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Alma
Amos
Amqui
Arthabaska
Baie-Comeau
Baie-Saint-Paul
Baie-Trinité
Bécancour
Berthierville
Buckingham
Campbell's Bay
Candiac
Cap-aux-Meules
Cap-de-la-Madeleine
Chibougamau
Chicoutimi
Coaticook
Cookshire
Cowansville
Dolbeau
Drummondville
Fermont
Forestville
Gaspé
Granby
Grande-Vallée
Hâvre-Saint-Pierre
Hull-Métro
Huntingdon
Joliette
Kuujjuaq
Labelle
Lachenaie
Lachute
Lac Mégantic
Lacolle
La Malbaie
La Sarre
La Tuque
Laurier-Station
L'Étang
L'Étape
Louiseville
Lourdes-de-Blanc-Sablon
Low
Malartic
Maniwaki
Marieville
Matane
Matapédia
Mont-Laurier
Montmagny
Montréal-Métro
New Carlisle
New Richmond
Nicolet
Notre-Dame-du-Lac
Pabos
Papineauville
Portneuf
Poste-de-la-Baleine
Québec-Métro
Radisson
Rawdon
Richmond
Rimouski
Rivière-du-Loup
Roberval
Rouyn
Sainte-Agathe
Saint-Ambroise
Sainte-Anne-de-Beaupré
Sainte-Anne-de-la-Pérade
Sainte-Anne-des-Monts
Saint-Camille
Saint-Donat
Saint-Eustache
Saint-Gabriel-de-Brandon
Saint-Georges-de-Beauce
Saint-Hyacinthe
Saint-Jean
Saint-Jean-Port-Joli
Saint-Jérôme
Saint-Joseph-de-Beauce
Sainte-Julie
Saint-Malachie
Sainte-Martine
Saint-Michel-des-Saints
Saint-Pamphile
Saint-Pascal
Saint-Prosper
Saint-Raymond
Saint-Romuald
Senneterre
Sept-Îles
Shawinigan
Sherbrooke
Tadoussac
Thetford-Mines
Tracy
Trois-Pistoles
Val-d'Or
Valleyfield
Vaudreuil
Ville-Marie
Weedon

LES CRIMES DE VIOLENCE PAR DISTRICT - 1984

Attentats contre la personne

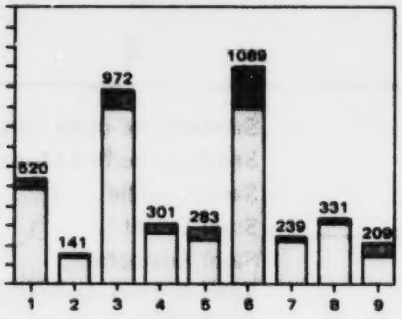

Vols qualifiés

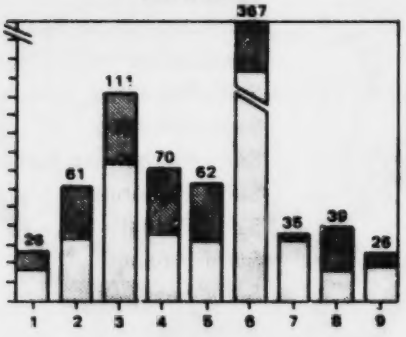

Inf. solutionnées

LES CRIMES CONTRE LA PROPRIÉTÉ PAR DISTRICT - 1984

Introductions par effraction

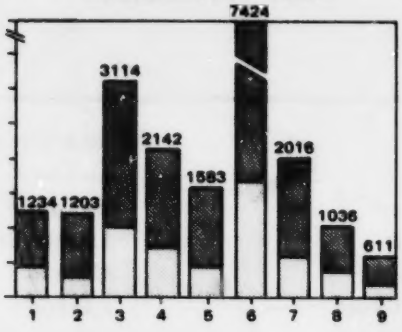

Vols de véhicules à moteur

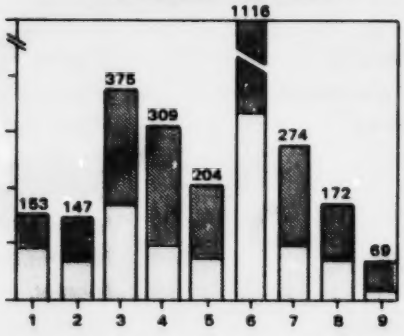

Vols simples

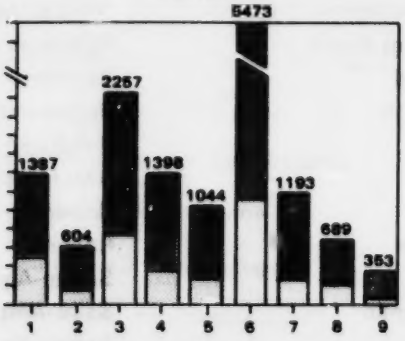

Inf. solutionnées

LES AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL PAR DISTRICT-1984

Fraudes

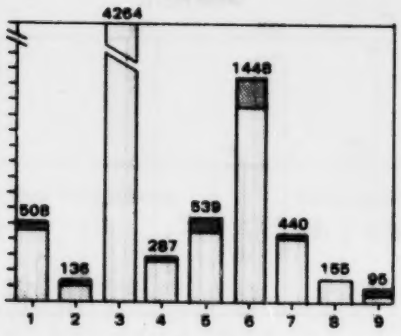

Moralité

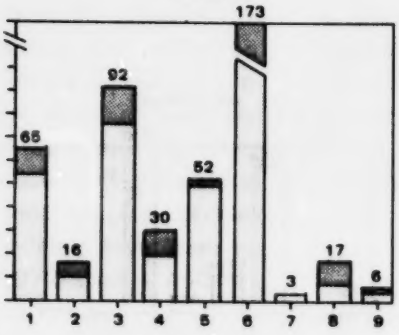

Armes offensives

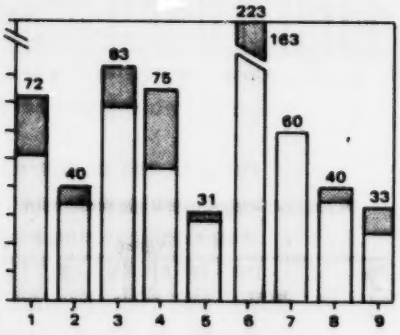

Autres

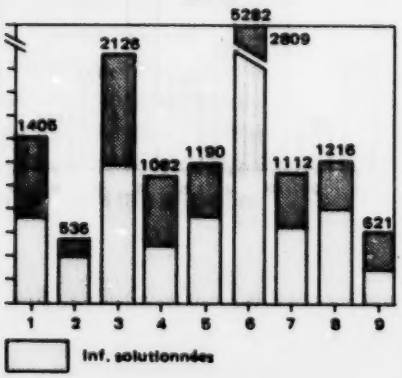

LES INFRACTIONS AUX STATUTS PROVINCIAUX ET FÉDÉRAUX PAR DISTRICT-1984

Lois provinciales sur les alcools, le cinéma et les loteries et courses

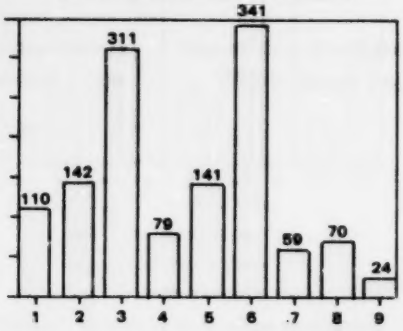

Drogues et stupéfiants

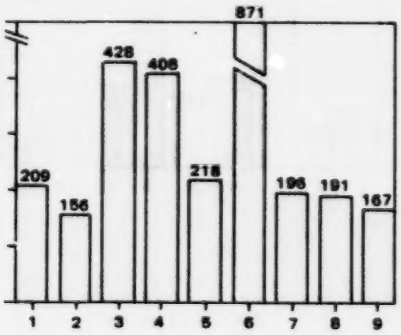

Autres statuts

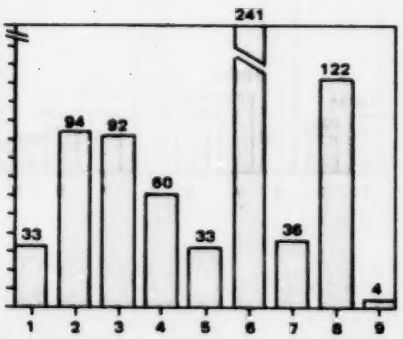

LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS PAR DISTRICT-1984

Infractions au Code criminel (circulation)

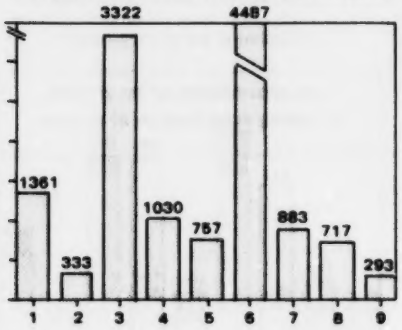

Infractions au Code de la sécurité routière

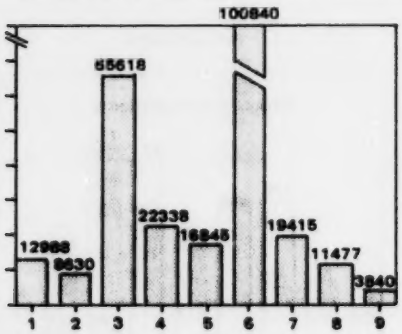

Avis de 48 heures

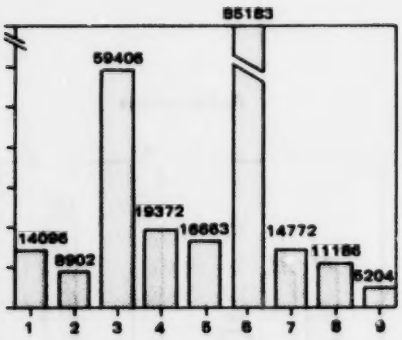

LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION PAR DISTRICT-1984

Avec morts

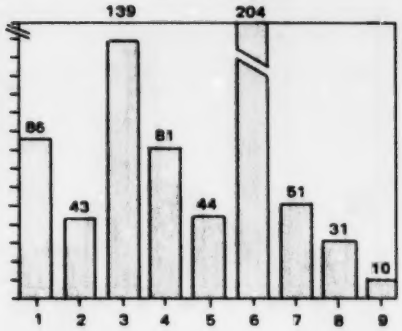

Avec blessés

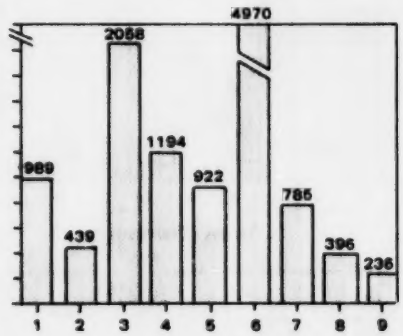

Avec dommages matériels seulement

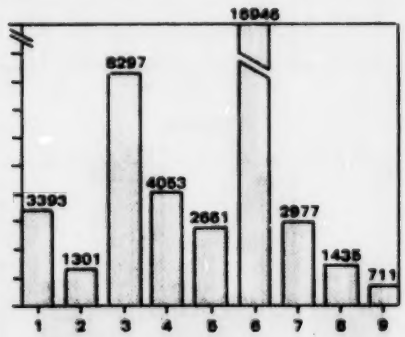

LES RESSOURCES

Évolution des ressources humaines

L'évolution des ressources humaines de la Sûreté du Québec est en relation directe avec l'application de la politique de compression budgétaire du gouvernement. En 1980, la Sûreté du Québec prenait charge de la sécurité publique sur les autoroutes et se voyait octroyer 115 policiers et 14 fonctionnaires. Dès 1983 les effectifs policiers revenaient au seuil de 1979 avec 4 450 policiers. Nous sommes maintenant à 4 398 membres malgré le recrutement de 16 policiers lié au transfert du Service d'inspection du ministère des Transports, soit moins que les effectifs de 1978.

Pendant ce temps les effectifs fonctionnaires subissaient des pertes encore plus sensibles passant de 1 016 en 1979 à 941 en 1983. La hausse de 1984 est essentiellement due au transfert du Service d'inspection du ministère des Transports. Les données de 1984 font apparaître le transfert de 213 fonctionnaires mais dès le 1er janvier 1985 il n'en restera que 101, les autres fonctionnaires étant mis en disponibilité.

Répartition des effectifs policiers par grade au 31 décembre 1984

Agents	3 554
Caporaux	435
Sergents	302
Lieutenants	49
Capitaines	32
Inspecteurs	14
Inspecteurs-chefs	7
D.G.A.	4
Directeur général	1
Total	4 398

Cette répartition des effectifs par grade montre un ratio d'encadrement des effectifs de 2,49 officiers par 100 policiers et sous-officiers.

Répartition des fonctionnaires au 31 décembre 1984

Cadres	15
Maîtrise du personnel de bureau	6
Maîtrise des agents de la paix	15
Professionnels	54
Employés de bureau	818
Techniciens et assimilés	52
Ouvriers	35
Agents de la Paix	134
Total	1 129

Le gel de l'embauche depuis 1981 doublé du fait qu'elle était très modérée dans les années précédentes, a fait en sorte que l'ancienneté des effectifs policiers a subi une hausse significative. Consciente de ce problème, la Sûreté du Québec a mandaté une firme de conseillers afin d'étudier le problème du vieillissement et de suggérer des éléments de solution.

C'est ainsi que l'on constate qu'au 31 décembre 1984, les agents ont atteint une moyenne de 13,7 années de service, les caporaux et sergents ont respectivement 18,9 et 20,5 années. Les officiers au grade de lieutenant avaient 21,0, les capitaines 21,6 et les inspecteurs 21,4. Les inspecteurs-chefs avaient 22,1 et les D.G.A. 24,0 années.

En considérant que les policiers prennent leur retraite en moyenne après 25,7 années de service, il s'en suit que si cette tendance se poursuit, d'ici 1989 près de 69% des officiers auront quitté la Sûreté du Québec et au total pas moins de 827 policiers.

Le vieillissement constant de nos effectifs nous amènera irrémédiablement, en l absence de mesures correctives, vers des problèmes de gestion de nos ressources humaines de plus en plus complexes.

Ancienneté des policiers par grade

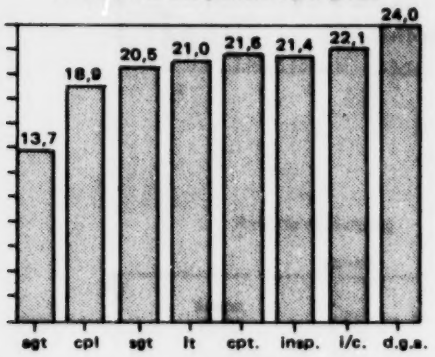

S.A.G.I.P. au 84.12.31

Ressources financières

Les dépenses de la Sûreté du Québec ont doublé de 1979 à 1984, passant de 156,7 M$ en 1979 à 316,4 M$ en 1984 (période de janvier à décembre).

La plus grande portion des dépenses est attribuable aux catégories traitements et régime de retraite. Cette proportion était de 83,5 % en 1979 et s'est progressivement accrue pour atteindre 87,3% du total des dépenses en 1984.

Evolution des dépenses de 1979 à 1984 (000 $)

	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Traitements	122 387.2	154 123.7	163 491.0	181 389.0	197 367.8	219 853.3
Régime de retraite des policiers	8 517.5	20 991.3	31 729.1	38 786.3	45 184.2	56 326.4
Service de transport et de communication	4 763.2	6 611.5	6 170.4	4 993.7	6 078.7	7 248.1
Services professionnels, administratifs et autres	655.6	626.4	706.8	712.7	1 953.4	2 102.5
Entretien et réparation	2 747.4	2 809.9	2 791.8	1936.8	2 296.6	2 584.1
Loyers	4011.9	5 344.4	4 333.2	7 044.7	7 681.8	8 914.8
Fournitures et approvisionnements	7 995.5	8 340.6	11 300.1	9 947.3	10 021.5	10 776.6
Matériel et équipement	4 808.3	5 258.7	5 993.8	5 668.3	4 816.3	6 401.1
Autres dépenses	815.2	963.9	1 006.9	880.3	1 184.2	2 158.9
Total ($ courants)	156 701.8	205 069.4	227 523.1	251 359.1	276 584.5	316 365.9
Total ($ constants)*	156 701.8	185 714.5	183 383.6	181 537.1	189 242.0	207 816.6
Proportion traitement et régime de retraite(%)	83.5	85.3	85.8	87.5	87.6	87.3

* En fonction de l'indice des prix à la consommation pour Montréal, l'année de base est 1979.

Le parc automobile

Depuis 1979, le total de la flotte a subi peu de fluctuations se maintenant autour de 1 700 véhicules. La hausse de 1984 est essentiellement liée au transfert du Service d'inspection du ministère des Transports.

En ce qui a trait au kilométrage parcouru, il est passé de 78 M de kilomètres en 1979 à 62,8 M de kilomètres en 1984. Associé à l'évolution du nombre de véhicules, le kilométrage parcouru par véhicule est passé de 45 700 km en 1979 à 32 876 km en 1984.

Evolution de la flotte de véhicules 1979-1984

	AUTOMOBILES	AUTRES	TOTAL
1979	1 378	330	1 708
1980	1 386	330	1 716
1981	1 377	395	1 772
1982	1 424	241	1 665
1983	1 439	273	1 712
1984	1 596	315	1 911

LES FAITS SAILLANTS DE 1984.

La criminalité

Le nombre total d'infractions au Code criminel rapporté à la Sûreté du Québec en 1984 s'élevait à 57 209, ce qui représente une augmentation de 2,5% par rapport à l'année précédente. Le taux de solution du crime pour l'année 1984 est de 46,4%, en recul de 6,7 points par rapport à 1983.

En 1984, la Sûreté du Québec a porté assistance 8 805 fois aux services policiers municipaux comparativement à 10 224 interventions en 1983, ce qui représente une diminution de 13,9% par rapport à l'année antérieure. Cela s'explique principalement par la baisse d'assistances pour les activités initiées par les policiers.

Les principales activités auxquelles la Sûreté du Québec a participé et qui ont retenu l'attention du public furent la fusillade à l'Assemblée nationale du Québec ayant entraîner la mort de 3 personnes alors que 13 autres furent blessées, la recherche d'évadés américains dans l'Estrie, la recherche des auteurs de crimes crapuleux d'enfants dans la région de Montréal et l'assistance portée à la police de Nepean, Ontario, dans la recherche des auteurs du meurtre d'un policier de cette municipalité.

La prévention du crime

La Sûreté du Québec a particulièrement développé au cours de l'année des programmes de prévention du crime visant à augmenter le degré de responsabilité des intervenants du milieu tout en valorisant le rôle de personnes ressources dans une relation de soutien au travail policier.

Parmi ces interventions, notons: une campagne provinciale de prévention des fraudes par chèques de concert avec les membres du Comité provincial de prévention du crime économique qui regroupe hommes d'affaires, banquiers et commerçants; la refonte de son programme d'information en milieu scolaire et la relance de l'opération volcan-employeur sur de nouvelles bases utilisant l'informatique.

Le domaine des moeurs

Depuis le mois d'avril, la responsabilité des enquêtes routinières en matière de moeurs a été décentralisée au niveau de chaque poste de la Sûreté permettant ainsi aux équipes spécialisées de consacrer plus d'énergie à la lutte aux stupéfiants et autres enquêtes spécialisées.

Les lois et règlements provinciaux

Ce champs d'activité regroupe l'application des lois en matière d'alcool, de loteries, courses et concours publicitaires ainsi que de cinéma.

On constate une diminution de près de 49% des actitivés de dépistage qui sont passées de 10 079 en 1983 à 5 149 en 1984; les inspections formelles sont pour leur part passées de 4 883 en 1983 à 4 339 en 1984 soit une baisse de 11%. Cette situation résulte directement des moyens de pression exercés au cours des six derniers mois par les membres de l'APPQ. Pour les mêmes raisons on note une diminution des infractions relevées dans ce domaine, étant donné qu'il y a peu de plaignants et que ce sont les policiers eux-mêmes qui doivent initier les enquêtes.

Le jeu

La Sûreté a participé au cours de l'année à un comité interministériel ayant pour mandat d'étudier la possibilité d'implanter au Québec des salons de jeux vidéo commerciaux.

La moralité

Le problème causé par les vidéocassettes obscènes a encore retenu notre attention au cours de l'année écoulée et des causes types ont été préparées afin de tenter de freiner ce phénomène. Les bars présentant des spectacles obscènes et offrant par l'entremise de danseuses des services constituant des actes de grossière indécence ont fait l'objet d'une surveillance spéciale ayant conduit dans certains cas à des suspensions de permis d'alcool ou à des accusations criminelles.

Le trafic des drogues et des stupéfiants.

Le nombre d'interventions dans ce domaine est passé de 4 735 en 1983 à 2 844 en 1984 chutant de 40%.

Les mesures d'urgence

La Sûreté du Québec est intervenue à 90 reprises au cours de l'année 1984 afin de porter secours à des personnes rapportées disparues. Dans 90% des cas, les personnes ont été retrouvées saines et sauves. La Sûreté est également intervenue lors de désastres naturels et lors de catastrophes. Les faits les plus marquants furent l'intervention lors de la tornade dans l'Outaouais qui tua une personne, en blessa plusieurs autres et causa des dommages de plusieurs centaines de milliers de dollars ainsi que l'effondrement d'un pont sur la rivière Sainte-Marguerite à Sept-Îles.

La Sûreté a dû intervenir à quelques occasions par suite de 190 conflits de travail et de 50 manifestations qui se sont déroulés sur son territoire au cours de l'année. Les interventions ayant nécessité un effort particulier ont eu trait aux conflits dans le domaine des pâtes et papiers, lors des manifestation à l'hôpital Saint-Julien de St-Fernand-d'Halifax ainsi que lors des problèmes survenus aux Iles-de-la-Madeleine durant la période de la chasse aux phoques.

Les activités populaires

Le Québec a été, au cours de l'année 1984, le site de nombreux événements populaires dont deux retiennent particulièrement notre attention. Les festivités du 450e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier, qui ont débuté à la mi-juin pour se terminer à la fin août, ont mobilisé de nombreux effectifs et ressources durant tout l'été à divers endroits du territoire. Au chapitre de la sécurité, l'opération s'est bien déroulée et a coûté moins cher que prévu compte tenu d'une participation populaire inférieure aux prévisions.

La visite du pape Jean-Paul II a été un défi de taille que la Sûreté du Québec a relevé avec succès en étroite collaboration avec les corps policiers municipaux et les organismes gouvernementaux concernés.

La personnalité du visiteur, l'ampleur des foules rassemblées et la diversité des lieux visités ont nécessité une planification des opérations qui a débuté dès le début de l'année. Lors de la visite proprement dite, en septembre 1984, les ressources humaines et matérielles déployées par la Sûreté du Québec ont mobilisé près de 2 000 membres à Québec, Trois-Rivières, Montréal et Hull.

La police autochtone

Par suite de la volonté du Québec de permettre aux communautés autochtones de se donner les instruments de leur propre développement, la Sûreté du Québec a continué son programme d'implantation de corps policiers autochtones. Quatre conventions de services administratifs ont été négociées et signées avec les Cris de Chisasibi, Waswanipi, Waskaganish et Wemindji afin de débuter la deuxième phase d'implantation d'unités locales de police, alors qu'une entente signée avec la nation Naskapi a permis la mise sur pied d'un programme d'organisation policière devant mener à la création d'un corps policier autonome.

La sécurité routière

L'année 1984 a vu une recrudescence des accidents de la route de toutes natures de près de 10%. Parallèlement, nous constatons une baisse généralisée des activités préventives des membres de la Sûreté résultant des moyens de pression exercés par les membres de l'APPQ.

Les accidents de la route

Les accidents de la route se sont élevés à 54 452 contre 49 506 en 1983. Ce sont les accidents matériels qui ont le plus progressé en atteignant 41 774, soit une hausse de 11,5% par rapport à l'année précédente.

Les accidents mortels ont progressé de 6,8% pour atteindre 689, en hausse pour la troisième année consécutive. Les accidents avec blessés sont ceux qui ont le moins progressé pour atteindre 11 989, en hausse de 5,2%.

Les interventions préventives

Malgré une légère reprise en 1983, le nombre d'interventions préventives a encore chuté au cours de l'année 1984. Alors qu'en 1979, la Sûreté était intervenue à 764 996 reprises, en 1984 on ne dénombre que 509 658 interventions.

Ce sont les infractions au Code de la sécurité routière qui ont subi le plus grand recul par rapport à l'année précédente en affichant une baisse de 43,0 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années pour atteindre 261 991; les avis de 48 heures émis suivent avec une baisse de 37,0% pour se situer à 234 484. Les infractions criminelles en matière de circulation, au nombre de 13 183 ont également fait un recul de 25,4 % par rapport à cette moyenne.

A l'étude du ratio prévention/accident, qui devrait se situer aux alentours de 15 pour traduire un niveau d'intervention acceptable, on constate que pour la première fois depuis que nous tenons des statistiques régulières à ce sujet, cet indicateur prend la faible valeur de 9,4.

La loi et les règlements régissant le transport.

Depuis cette année, par suite du transfert du Service d'inspection du ministère des Transports à la Sûreté du Québec, notre organisme assume la responsabilité de voir à l'application des règlements du transport.

On constate, tout au long de l'année 1984, que le niveau d'intervention de la Sûreté a été inférieur à ce qu'il était en 1983 au Service d'inspection du ministère des Transports. Ce résultat est directement lié aux moyens de pression des membres de la Sûreté; il faudra attendre le retour à la normale avant de porter un jugement sur notre efficacité dans ce secteur d'activité. En effet, on dénombre 12 575 interventions de mars à décembre 1984 contre 24 246 durant la même période en 1983.

Les permis d'armes

La Sûreté a intensifié les mécanismes de contrôle du traitement des demandes d'autorisation d'acquisition d'armes à feu et d'enregistrement d'armes à autorisation restreinte. Par ailleurs elle a simplifié le formulaire de permis général d'explosif.

Les opérations ayant trait aux diverses demandes d'enregistrements et d'autorisations liées aux armes à feu ont augmenté de 19,6% en 1984 par rapport à 1983 pour se situer à 73 504. Les demandes de permis d'explosifs n'ont presque pas varié par rapport à 1983 et se situent à 4 968 pour 1984.

Les activités de support

La Sûreté du Québec a procédé au cours de l'année 1984 à des améliorations de ses systèmes de support en vue de maximiser l'efficacité de ses opérations.

Parmi ces activités, on dénombre la mise en place d'un nouveau système téléphonique Centrex III qui permet une plus grande souplesse de communication interne; la réalisation d'un projet pilote de bureautique au poste de Saint-Jérôme, qui permet d'entrevoir la mise en place prochaine d'un système d'information et de gestion d'une plus grande efficacité à des coûts moindres; un plan de relance de l'informatique qui au delà de l'ajout de 173 nouveaux terminaux a consolidé les bases de la mise sur pied d'outils informatisés de renseignements policiers au Québec tout en permettant un développement additionnel.

Au plan de la formation du personnel, la Sûreté a procédé à la formation de ses patrouilleurs afin d'être en mesure de s'acquitter des nouvelles responsabilités de l'organisation en matière d'application des lois et règlements du transport. Tous les policiers ont également reçu, dans le cadre du programme d'humanisation de la justice, des cours sur les comportements à adopter en matière d'agressions sexuelles et sur la Loi sur les jeunes contrevenants.

Tancrède Paquette
Directeur général adjoint
Direction des opérations et de la sécurité publique

Yvan Aubin
Directeur général adjoint
Direction de la logistique et des supports techniques

Normand Bergeron
Directeur général adjoint
Direction des ressources humaines

Jean Tellier
Directeur général adjoint
Direction de la planification

Exemplaires du rapport disponibles à la:

Sûreté du Québec
Service des communications
1701, rue Parthenais
Bureau 730
Montréal (Québec)
H2L 4K7

Service de l'impression et
de la reproduction